

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 03 AVRIL 2017- 18 h 00**

Le trois avril deux mil dix-sept à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 27 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13 (+ 1 pouvoir)

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme BRUN Catherine, Mme CLUZE Annie, Mme BROC Stéphanie, M. TRAVERSIER Richard, M. OLLIER-FAURE Frédéric, M. SOTON Emmanuel, Mme BONGARD Gwenaële.

Absents excusés : Mme DAUSSY Florence : pouvoir à Mme LANDEFORT Christelle

Secrétaire de séance : Mme RUBICHON Monique.

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité (13 voix + 1 pouvoir).

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 01 – Travaux d'Extension du cimetière de LA BAUDIERE

Mr le maire rappelle la délibération N° 08-2016-04 du 5 septembre 2016, concernant l'extension du cimetière de LA BAUDIERE. Le terrain mitoyen appartenant à Mme SEYVE Danielle née VALLON était adapté pour cette extension. La signature de l'acte de vente a été faite le 4 avril 2017 devant Maître LINTANFF notaire, au prix convenu de 3.50€ / m²

La vente étant actée, Mr le maire demande au conseil municipal, d'engager les travaux de maçonnerie : une consultation de 3 entreprises avait été préalablement faite, dont détails ci-dessous :

- Ent VASSYBAT Base marché : HT 52 546.70€ + option 1 HT 2829.00€ + option 2 HT 1050.00€
 - Ent BLANC Base marché : HT 56 935.19€ + option 1 HT 2337.00€ + option 2 HT 1900.00€
 - Ent TRUCHET Base marché HT 59 012.48€ + option 1 HT 4305.00€ + OPTION 2 HT 1170.00€
- Après avoir délibéré, le conseil municipal : donne son accord pour que l'entreprise **VASSYBAT** soit retenue pour l'exécution des travaux de maçonnerie:

Montant du marché de base :.....HT 52.546.70€

Option 1 : Tout venant compacté.....HT 2829.00€

Option 2 : Poteaux au droit du portail.....HT 1050.00€

Total marché y compris options.....HT 56 425.70€

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04-2017 - DELIBERATION N°02 Aménagement paysager Quartier LES FAURIES

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement paysager du quartier LES FAURIES : suite aux travaux réalisés sur le bâtiment des sanitaires, sur le même site : remplacement des équipements intérieurs, mise aux normes PMR, création d'un aménagement pour « camping-car », cet emplacement étant

un lieu public, il convient de sécuriser en priorité les bords de l'Isère, de réaménager la partie paysagère, pose de banc public et matérialisation des parkings.

Lors du conseil municipal du 13 mars 2017, un avant-projet, réalisé par le cabinet Pb Consult M. BRIATTE, avait été présenté : à l'unanimité, le conseil municipal a souhaité que ce projet soit revu à la baisse, compte tenu de limites budgétaires de la commune : il avait été convenu que le montant des travaux **ne devait pas dépasser 80 000.00€ HT**

M. le Maire présente un nouveau projet dont le montant des travaux estimatifs s'élève à **HT 78 210.00€** avec une tolérance de plus ou moins 5%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de ce nouveau projet
- Autorise M. le Maire de missionner le cabinet Pb Consult à la consultation des entreprises

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04-2017 - DELIBERATION N°03 Maitrise d'œuvre : Aménagement paysager Quartier LES FAURIES

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet, pour l'Aménagement paysager du quartier LES FAURIES, réalisé par Pb Consult M. Patrick BRIATTE, architecte à NIMES. Le montant des travaux estimé s'élevant à 78 210.00€, la prestation due à la maîtrise d'ouvrage est de 10%

Le montant de sa prestation s'élève donc à **7 821.00€ HT**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de ce contrat
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces de ce contrat

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 04 – Travaux de réhabilitation d'une maison de village : « Maison BERNE » Le Village ST LATTIER : Demande de subventions auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne en faveur de la Ruralité

Exposé :

M. le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération de 11 juillet 2011 (N° 08-2011-03), la commune est propriétaire d'une maison de village, « MAISON BERNE ». Il rappelle également les différentes réflexions qui se sont tenues au sein du conseil municipal depuis 2011, au sujet de la réhabilitation de ce bâtiment et notamment la possibilité de créer deux logements locatifs sociaux PLUS. Un avant-projet sommaire a été réalisé par M. FRANCOIS Alain Architecte DPLG à ST MARCELLIN

Proposition : M. le Maire propose que soit programmé les travaux, avec un démarrage au 2^{ème} semestre 2017. Il présente le devis estimatif de l'architecte : travaux, maîtrise d'œuvre, frais et aléas divers à **HT 268 000.00€**. Compte tenu des faibles revenus de la commune, il propose qu'une demande de subvention, la plus large possible, soit déposée auprès de la **Région Rhône Alpes Auvergne Plan Régional en faveur de la ruralité**.

Délibéré : Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré :

DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention la plus large possible auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne au titre du plan régional en faveur de la ruralité.

ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Travaux de Réhabilitation de la maison BERNE : création de 2 logements	
PLAN DE FINANCEMENT :	
Dépenses (travaux, honoraires M.O, SPS, aléas et divers) en HT	268 000.00 €
TOTAL DEPENSES	268 000.00 €
Subvention du CONSEIL Départemental 5000.00€ par logement.....	10 000.00€
Subvention réserve Parlementaire	5 000.00 €
Subvention Régionale Rhône Alpes Auvergne 20 %	53 600.00 €
Etat : DETR.....	5 000.00€
Emprunt complémentaire en fonction des subventions accordées).....	156 900.00€
Une livraison à soi-même LASM.....	37 500.00€
TOTAL RECETTES	268 000.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services concernés.

- **DEMANDE** l'autorisation anticipée de démarrage des travaux

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 05 – Travaux de réhabilitation d'une maison de village : « Maison BERNE » Le Village ST LATTIER : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental (Territoire de ST Marcellin)

Exposé : M. le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération de 11 juillet 2011 (N° 08-2011-03), la mairie est propriétaire d'une maison de village, « MAISON BERNE ». Il rappelle également les différentes réflexions qui se sont tenues au sein du conseil municipal depuis 2011, au sujet de la réhabilitation de ce bâtiment et notamment la possibilité de créer deux logements locatifs sociaux PLUS

Un avant-projet sommaire a été réalisé par M. FRANCOIS Alain Architecte DPLG à ST MARCELLIN

Proposition : M. le Maire propose que soit programmé les travaux, avec un démarrage au 2^{ème} semestre 2017. Il présente le devis estimatif de l'architecte : travaux, maîtrise d'œuvre, frais et aléas divers à **HT 268 000.00€**. Compte tenu des faibles revenus de la commune, il propose qu'une demande de subvention, la plus large possible, soit déposée auprès du **Conseil Départemental** aux **titres des aides à la rénovation sur bâtiments communaux**

Délibéré : Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré :

DONNE son accord afin que soit déposé une demande de subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental (Territoire de ST Marcellin) au titre des aides à la rénovation des bâtiments communaux

ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Travaux de Réhabilitation de la maison BERNE : création de 2 logements	
PLAN DE FINANCEMENT :	
Dépenses (travaux, honoraires M.O, SPS, aléas et divers)	268 000.00 €

en HT	
TOTAL DEPENSES	268 000.00 €
Subvention du CONSEIL Départemental 5000.00€ par logement.....	10 000.00€
Subvention réserve Parlementaire	5 000.00 €
Subvention Régionale Rhône Alpes Auvergne 20 %	53 600.00 €
Etat : DETR.....	5 000.00€
Emprunt complémentaire en fonction des subventions accordées).....	156 900.00€
Une livraison à soi-même LASM.....	37 500.00€
TOTAL RECETTES	268 000.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services concernés.

- **DEMANDE l'autorisation anticipée de démarrage des travaux**

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 06 – Travaux de réhabilitation d'une maison de village : « Maison BERNE » Le Village ST LATTIER : Demande de subventions auprès de la Réserve Parlementaire au titre des aides exceptionnelles pour les collectivités territoriales

Exposé :

M. le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération de 11 juillet 2011 (N° 08-2011-03), la mairie est propriétaire d'une maison de village, « MAISON BERNE ». Il rappelle également les différentes réflexions qui se sont tenues au sein du conseil municipal depuis 2011, au sujet de la réhabilitation de ce bâtiment et notamment la possibilité de créer deux logements locatifs sociaux PLUS

Un avant-projet sommaire a été réalisé par M. FRANCOIS Alain Architecte DPLG à ST MARCELLIN

Proposition : Il propose que soit programmé les travaux, avec un démarrage au 2^{ème} semestre 2017. Il présente le devis estimatif de l'architecte : travaux, maîtrise d'œuvre, frais et aléas divers à **HT 268 000.00€**. Compte tenu des faibles revenus de la commune, il propose qu'une demande de subvention, la plus large possible, soit déposée auprès **de la Réserve Parlementaire au titre des aides exceptionnelles pour les collectivités territoriales**

Délibéré : Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré :

- **DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention la plus large possible auprès de la Réserve Parlementaire au titre des aides exceptionnelles pour les collectivités territoriales**

ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Travaux de Réhabilitation de la maison BERNE : création de 2 logements	
PLAN DE FINANCEMENT :	
Dépenses (travaux, honoraires M.O, SPS, aléas et divers) en HT	268 000.00 €
TOTAL DEPENSES	268 000.00 €
Subvention du CONSEIL Départemental 5000.00€ par logement.....	10 000.00€
Subvention réserve Parlementaire	5 000.00 €
Subvention Régionale Rhône Alpes Auvergne 20 %	53 600.00 €
Etat : DETR.....	5 000.00€

Emprunt complémentaire en fonction des subventions accordées).....	156 900.00€
Une livraison à soi-même LASM.....	37 500.00€
TOTAL RECETTES	268 000.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services concernés.

- **DEMANDE l'autorisation anticipée de démarrage des travaux**

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 07 Frais de branchement de raccordement au réseau Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'installation sont réalisés par la collectivité ou par une entreprise agréée par celle-ci, et sous son contrôle.

Les travaux restent à la charge financière du propriétaire : une estimation sera fournie en fonction de la configuration du site.

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 08 – Convention transfert de la compétence Eau Potable au SIEH : Avenant : Convention pour projet urbain partenarial (PUP) pour le programme L'Orée des Vignes avec la commune de ST LATTIER

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence Eau Potable, au SIEH (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse) est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017, suivant délibération N° 11-2016-08 du 5 décembre 2016.

Concernant le programme Eco-Quartier **L'Orée des Vignes à LA BAUDIÈRE**, la commune a engagé les travaux des équipements publics : voieries, assainissements, eau potable. Ces travaux rentrent dans le cadre d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial).

Un avenant a été établi avec le SIEH sur la perception par la commune de ST LATTIER des frais de branchements versés par les différents acquéreurs, en date du 22 mars 2017.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

- Donne son accord sur l'avenant ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents utiles à l'application de cette décision.

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 09 – Droits de branchement Eau Potable pour le programme Eco Quartier L'Orée des Vignes

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence Eau Potable, au SIEH (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse) est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017, suivant délibération N° 11-2016-08 du 5 décembre 2016.

Concernant le programme Eco-Quartier **L'Orée des Vignes à LA BAUDIÈRE**, la commune a engagé les travaux des équipements publics : voieries, assainissements, eau potable. Ces travaux rentrent dans le cadre d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial).

Un avenant a été établi avec le SIEH, permettant à la commune de percevoir les frais de branchements versés par les différents acquéreurs.

Ces frais s'élevant à **240.00€, par branchement**

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 10 DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES EXERCICE 2017

Compte tenu de la situation budgétaire du budget principal de la commune et des budgets annexes, Après avoir pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote les taux 2016 à la majorité des voix suivant le tableau ci-joint :

Taxes locales	Bases prévisionnelles 2017	Taux de référence 2016 en %	Taux 2017 votés	Produits 2017 votés
Taxe d'habitation	1 523 000.00	11.96	12.44	189 454.00
Taxe foncière (bâti)	1 118 000.00	19.76	20.55	229 774.00
Taxe foncière (non bâti)	60 300.00	46.00	47.84	28 850.00
			Total:	448 079.00

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 11 Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) pour le programme de travaux pluriannuel de l'Eco quartier « L'Orée des Vignes » de la Baudière. Année 2017

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Vu la délibération N° 03.2015-09 du 16 mars 2015

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de travaux de l'éco Quartier de la Baudière et qu'il doit être revu en 2016.

Sur une proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

1. décide :

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de l'éco quartier « L'Orée des Vignes » à la Baudière pour l'année 2017 ainsi que détaillé ci-après :

	LIBELLES	BP 2017	BP 2018	BP 2019	TOTAUX
		PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	
DEPENSES	TRAVAUX	343 100.00 €	346 835.00 €	66 344.00 €	756 279.00 €
RECETTES	PROPRIETAIRES	167 636.00 €	197 330.00 €	81 494.00 €	446 460.00 €
	FCVTA	42 765.00 €	52 592.00 €	12 665.00 €	108 022.00 €
TOTAL RECETTES EXERNES		210 401.00 €	249 922.00 €	94 159.00 €	554 482.00 €
RECETTES	AUTOFINANC	132 699.00 €	96 913.00 €	-27 815.00 €	201 497.00 €
RECETTES TOTALES		343 100.00 €	346 835.00 €	66 344.00 €	756 279.00 €

2. Dit :

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2017

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

**SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 12 – Approbations des comptes de gestion exercice 2016
Tous budgets.**

Exposé:

Madame Christelle LANDEFORT, 3ème adjointe en charge des finances, présente les comptes de gestion de l'année 2016 du budget principal de la commune de St Lattier, et des budgets annexes du service de l'eau et du L.A.S.M. établis par le Trésorier. Elle précise que ces documents sont identiques et conformes aux comptes administratifs des budgets précités pour l'exercice 2016.

Proposition :

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir statuer sur ce dossier.

Délibéré :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion de l'année 2016, pour le budget principal et les budgets annexes du service de l'eau et du LASM et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 04.2017 - DELIBERATION N° 13 – Approbations des comptes administratifs exercice 2016. Tous budgets sauf CCAS.

Madame Christelle LANDEFORT, 3ème adjointe, en charge des finances, présente les Comptes Administratifs du budget principal communal et des budgets annexes des services de l'eau et du LASM de l'année 2015 qui se définissent comme suit:

BUDGET PRINCIPAL /

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement910 554.07 €
Recettes de fonctionnement..... 1 124 378.73 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice..... 213 824.66 €

Investissement

Dépenses d'investissement.....454 013.75 €
Recettes d'investissement.....578 696.26 €
Excédent d'investissement de l'exercice..... 124 682.51 €

Après reports de l'exercice antérieur:

Section de fonctionnement : excédent de.....**200 597.50 €**
Section investissement : excédent de.....**316 121.45 €**

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT/

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement337 224.04 €
Recettes de fonctionnement.....292 272.48 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice..... - 44 951.56 €

Investissement

Dépenses d'investissement.....201 929.81 €
Recettes d'investissement.....183 380.95 €
Déficit d'investissement de l'exercice..... - 18 548.86 €

Après reports de l'exercice antérieur:
 Section de fonctionnement : excédent de..... **1 224.97 €**
 Section investissement : excédent de..... **31 527.19 €**

L.A.S.M /

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement2 348.40 €
 Recettes de fonctionnement.....8 676.18 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice..... 6 327.78 €

Investissement

Dépenses d'investissement.....2 938.62 €
 Recettes d'investissement.....5 909.47 €
Excédent d'investissement de l'exercice..... 2 970.85 €

Après reports de l'exercice antérieur:
 Section de fonctionnement : excédent de.....**6 327.78 €**
 Section investissement : déficit de.....**- 10 729.67 €**

Délibéré :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de ses membres présents les Comptes Administratifs 2015 du budget principal et des budgets annexe de l'eau et du LASM (**M. le Maire ne participant pas au vote/ et un pouvoir de Mme Daussy**).

Vote : Pour 12 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE N° 04.2017 - DELIBERATION N°14: Budget principal St Lattier. Affectation du résultat 2016.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	316 121,45 €		124 682,51 €		- €	440 803,96 €
FONCT	450 597,50 €	250 000,00 €	213 824,66 €			414 422,16 €
						855 226,12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	414 422,16 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	414 422,16 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	200 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	214 422,16 €
Total affecté au c/ 1068 :	200 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE N° 04.2017 - DELIBERATION N°15 : Budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Affectation du résultat 2016.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	50 076,05 €		- 18 548,86 €	- €	- €	31 527,19 €
FONCT	46 176,53 €	- €	- 44 951,56 €			1 224,97 €
						32 752,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	1 224,97 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 224,97 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE N° 04.2017 - DELIBERATION N°16 : Budget annexe du LASM St Lattier. Affectation du résultat 2016.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- 13 700,52 €		2 970,85 €	- €	- €	- 10 729,67 €
FONCT	5 909,47 €	5 909,47 €	6 327,78 €			6 327,78 €
						- 4 401,89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	6 327,78 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6 327,78 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	6 327,78 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE N° 04.2017 - DELIBERATION N°17 : Budgets primitifs 2017 : budget principal, budgets annexes du service de l'eau et du LASM.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Christelle Landefort adjointe en charge des finances. Cette dernière présente les budgets primitifs 2017 tels que proposés par la commission finances et répond aux questions des conseillers municipaux.

Les dépenses et les recettes de chaque section s'établissent ainsi pour les trois budgets:

BUDGET PRINCIPAL /

Section fonctionnement:

Dépenses :.....1 396 428.16 €

Recettes :.....1 396 428.16 €

Section d'investissement:

Dépenses :.....1 818 094.02 €

Recettes :.....1 818 094.02 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT/

Section fonctionnement:

Dépenses :.....237 910.47 €

Recettes :.....237 910.47 €

Section d'investissement:

Dépenses :.....170 299.34 €

Recettes :.....170 299.34 €

BUDGET ANNEXE DU LASM/

Section fonctionnement:

Dépenses :.....8 675.00 €

Recettes :.....8 675.00 €

Section d'investissement:

Dépenses :.....13 859.67 €

Recettes :.....13 859.67 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2017 tel que proposés ci-dessus.

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE N° 04.2017 - DELIBERATION N°18: Attribution de subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe de l'assainissement exercice 2017.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation financière délicate du budget annexe de l'assainissement en 2017.

Monsieur le maire rappelle que le service de l'eau a été transféré au SIEH le 31 décembre 2016, que les emprunts ne concernent que l'assainissement, que les amortissements sont majoritairement liés à l'assainissement, que la recette du service assainissement seul ne couvre pas les charges du service. Compte tenu des résultats fin 2016, il est proposé le vote sur l'exercice 2017, **une subvention d'équilibre de fonctionnement de 120 000 €.**

Ce montant sera inscrit en dépenses au niveau du budget principal de la Commune et en recettes au niveau du budget annexe de l'assainissement.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, en après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition dans son intégralité et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise œuvre de cette décision.

Vote : Pour 13 Voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

Questions diverses

- Rappel des permanences pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai:
Etre vigilant à la demande d'une pièce d'identité : Obligatoire
- Présidents des bureaux : Bureau de vote n° 1 Payen Raymond
Bureau de vote n°2 Rubichon Monique
- Date du prochain conseil municipal : 2 mai 19h